

# Quel avenir pour les femmes sous l'emprise de l'Islam radical ?

*The most serious and unaddressed worldwide challenge is the deprivation and abuse of women and girls, largely caused by a false interpretation of carefully selected religious texts and a growing toleration of violence and warfare."*

- Jimmy Carter

## Introduction

### Le mouvement féministe avant le 14 Janvier 2011

Les femmes tunisiennes ont été les bénéficiaires d'un 'féminisme d'Etat' qui leur a donné des droits révolutionnaires dès l'indépendance en 1956 avec la promulgation du Code du Statut Personnel (CSP), l'abolition de la polygamie et de la répudiation, l'augmentation de l'âge au mariage, l'instauration du divorce juridique, le planning familial, l'avortement (1973), l'éducation et le droit au travail. Les femmes n'ont même pas eu à le demander, Bourguiba leur a offert tout cela sur un plateau d'argent. De plus, le gouvernement tunisien n'a cessé de ratifier des instruments internationaux, dont la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) en 1985 qui a consolidé les acquis de la femme.

Le mouvement féministe qui a démarré au cours des années 70 a rapproché les femmes du Nord et du Sud, mais il a aussi rapproché les femmes du Sud, en particulier la Tunisie, l'Algérie et le Maroc qui partagent une langue, une histoire et une religion communes et qui ont appris à se réunir, à échanger les informations concernant leurs droits, les faiblesses de leurs statuts et les moyens de se protéger contre les discriminations et les violences dont elles souffrent parce qu'elles sont femmes. Toutes convaincues de l'urgence d'établir des lois nationales contre les abus dont elles sont victimes, elles insistent pour que leurs gouvernements respectifs signent les conventions internationales, en particulier la CEDAW, d'autant que, une fois ratifiés, les instruments internationaux ont priorité sur les lois

nationales. Pendant plusieurs années, le travail s'est fait entre trois des pays du Maghreb : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc mais aussi l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Turquie. En 2005, il y a eu la participation de la Mauritanie et depuis le Printemps Arabe, il y a la Libye. Nous allons voir dans cette présentation comment les femmes sont finalement sorties de leur silence pour rapporter les violences dont elles sont victimes grâce au travail des militantes qui ont réussi ainsi à en faire une question importante à traiter d'urgence. Pendant longtemps, elles ont subi des violences qui étaient considérées normales parce que bien enracinées dans les mentalités patriarcales et conservatrices. La vie de la famille faisant partie du domaine privé, il n'était pas admis d'en parler en public. D'où leur long silence. Les femmes se taisent pour éviter le divorce, « pour ne pas séparer les enfants de leur père et échapper au regard dégradant de la société envers les femmes divorcées<sup>1</sup> » (Bejaoui, 2014). L'association entre les femmes des 3 premiers pays du Maghreb s'est consolidée avec la fondation du « Collectif 95 Maghreb Égalité » en 1991, à Rabat au Maroc.

Après le déclenchement du Printemps Arabe, les choses ont changé d'une manière radicale, surtout en Tunisie où la femme jouissait depuis plus d'un demi-siècle de droits significatifs, inexistant dans la plupart des pays musulmans : depuis, ces droits se sont trouvés menacés par un mouvement Islamiste radical qui a aussitôt entrepris de s'attaquer à ce que le « Combattant Suprême » Habib Bourguiba avait construit : un État moderne où les femmes ont une place de choix, bien que limitée, dans les postes de leadership.

Tout a commencé en Tunisie autour du 14 janvier 2011, lorsque, déclenché par la jeunesse tunisienne, le printemps arabe a mis fin à une dictature qui n'avait que trop duré : 23 ans. Mais voilà que cette jeunesse s'est vue remplacée par des islamistes radicaux qui se sont

---

<sup>1</sup> En Tunisie, 55% des femmes victimes de violence le sont 2 à 4 fois l'an. 11,2% sont gravement blessées : avortement, troubles mentaux chroniques, fractures, blessures. Dans 20% des cas, un bâton, fouet, arme blanche ou rasoir ont été utilisés.

attaqués à leur première cible : les femmes, piliers d'un pays acquis à la modernité et à la laïcité, sur le point de lever les derniers obstacles à une égalité totale des femmes avec les hommes avec la levée des réserves à la CEDAW (avril 2014). Le statut de pays modèle en matière de droits des femmes s'est vu menacé par plusieurs tentatives d'un retour en arrière qui ramènerait le pays à un mode de vie du septième siècle faisant de la femme un être dépendant, anonyme puisque caché sous les voiles, la privant de tout droit, y compris celui de disposer librement de son propre corps.

### **I- Le début de la violence**

La violence contre les femmes au sein de la famille a toujours existé, mais on n'en parlait pas. Ce n'est qu'avec le mouvement des femmes qu'on a commencé à en parler. En Tunisie, la violence conjugale est la cause du plus grand nombre de décès de femmes âgées entre 16 et 40 ans, toutes classes confondues (Bejaoui, 2014). Mais on connaissait peu de violences policières contre les citoyens, sauf lorsqu'ils faisaient de la politique. Avant le soulèvement qui a « dégagé » un dictateur, la violence n'était utilisée par les forces de l'ordre que pour maintenir l'ordre et la sécurité. Les femmes sortaient de jour comme de nuit en toute sécurité. La police assurait la protection du citoyen. Mais elle était sans pitié avec les islamistes, les politiciens de gauche, ceux qui étaient considérés comme les ennemis de l'Etat et dont les familles n'étaient pas épargnées. Cela, le peuple le savait par oui-dire car, obéissant aux directives dictatoriales, les médias n'en parlaient pas.

Un tribunal fictif organisé par l'Association Tunisienne des femmes démocrates (ATFD) en 2013 a permis à des femmes/filles de prisonniers politiques de parler pour la première fois des tortures subies, de leur dignité bafouée, de leurs souffrances. « ...[U]nies contre le silence, l'indifférence, et l'oubli » (ATFD, 2013 : 3), les survivantes qui se sont présentées ont fait des témoignages poignants. Ce tribunal fictif a été une autre forme de lutte contre les violences subies par les femmes : jihad niqah, prostitution forcée, mariage orfi, mariage précoce ainsi

que toutes formes d'exploitations sexuelles. Pour l'ATFD, ce programme était nécessaire pour assurer une justice transitionnelle solide. La résolution 1325 du Conseil de Sécurité adoptée en 2000 a pour but d'assurer la sécurité des femmes dans des situations conflictuelles et les conflits en Tunisie étaient réels. Les cas de violence rapportés se sont produits invariablement avant ou après le déclenchement du Printemps Arabe. Ailleurs, cela peut être du quotidien, un quotidien bouleversant et insoutenable, comme le viol des petites filles et le kidnapping et la vente des femmes non musulmanes en Iraq ou en Syrie par les jihadistes. L'Atfd a entrepris une collecte de témoignages dans les régions auprès des victimes qui ont pu témoigner de vive voix lors des audiences du tribunal fictif organisé par l'association.

**Témoignages** faits lors du tribunal fictif de l'ATFD: Dalila Mahfoudh, militante politique a souffert de violences sous Bourguiba. Torturée, harcelée, dénudée, menacée de viol, empêchée de dormir, insultée, tout cela pour avoir appartenu à un mouvement étudiant. Taous Chraïti, quant à elle, est une militante, veuve d'un militant anticolonialiste, Lazhar Chraïti, qui a été exécuté pour avoir tenté de porter atteinte à la sûreté de l'Etat. Elle et ses enfants ont été victimes de plusieurs formes de violence : confiscation de leurs biens, renvoi de sa fille de l'école. Ils ont vécu dans une pauvreté extrême dans l'indifférence totale s'il n'y avait eu l'aide de religieuses catholiques.

Fatma Zahra Khaddhar est une survivante de la décennie noire (les années 1990) d'Algérie. Elle milite pour l'instauration d'une loi qui profiterait aux victimes du terrorisme aveugle qui a ravagé son pays. Des familles entières ont été décimées, des femmes ont été égorgées. En fait, l'Algérie a recensé 200,000 morts Le foyer de Fatma Zahra a été envahi par des terroristes qui voulaient tuer toute sa famille. Leur crime : ils ne les avaient pas soutenus. Ils ont tué son frère, violé sa sœur (qui a été retrouvée ligotée, les deux yeux percés de balles),

blessé sa mère qui essuyait le sang de ses enfants. La politique gouvernementale de « réconciliation nationale » est difficile à accepter car, dit-elle :

... ce sont les terroristes qui sont déculpabilisés et leurs familles dédommagées grâce à la loi de miséricorde de 1998, et la loi de 2006 qui permet la réconciliation et considère que les terroristes eux-mêmes étaient des victimes... Nous, les algériennes, nous étions la cible des islamistes terroristes mais nous avons résisté, nous avons lutté et nous sommes prêtes pour continuer jusqu'à ce que justice soit rendue. (ATFD, 2014 : 35)

Najoua Rezgui a survécu aux violences subies sous la dictature de Ben Ali. Pourquoi ces violences ? Elle a été arrêtée pour des activités purement syndicales au sein de la faculté de Kairouan et condamnée avec une de ses camarades à deux ans et quatre mois de prison dans des conditions d'hygiène épouvantables au cours desquelles elles ont eu droit aux poux, aux puces et aux punaises. Son mariage par la suite avec un militant de gauche qui vivait dans la clandestinité n'a pas arrangé les choses et elle a vécu ainsi dans la précarité.

Rachida Kouki a travaillé chez une famille apparentée au dictateur Ben Ali, s'occupant d'un enfant autiste. Elle s'est rebellée lorsqu'elle s'est vue privée de toute liberté :

J'ai connu la maltraitance sous toutes ses formes, une violence sauvage m'a conduite à fuir la famille où je travaillais. Mais la police était toujours là pour me remettre de nouveau à mes bourreaux. A la fin, ils m'ont jetée en prison m'accusant d'avoir mis le feu dans leur maison, je fus condamnée par deux fois à perpétuité. (ATFD, 38)

## **II. La violence qui a suivi le soulèvement**

Les jours qui ont suivi le 14 Janvier 2011 ont surpris par une violence tout à fait inhabituelle car infligée par ceux-là mêmes qui sont sensés protéger et défendre les citoyens : les agents de sécurité. La police de Ben Ali a chassé brutalement les manifestants pendant que des snipers tiraient sur la foule, faisant des victimes innocentes dans la capitale ainsi que dans les régions.

Pour protéger la population, les autorités ont demandé aux gens d'assurer leur propre protection, quartier par quartier. Ce qui fut fait immédiatement. Un esprit d'entraide magnifique s'est développé d'un quartier à un autre parmi les jeunes et les moins jeunes qui

ont mis des barrages pour empêcher les agressions et attentats. Cafés, thés, biscuits étaient offerts par les voisins. Un esprit très convivial a rapproché les gens, unis par l'amour de la patrie qu'ils étaient heureux et fiers de partager et protéger. Pendant ce temps, tous les exilés rentraient au pays, parmi eux, Rached Ghannouchi après 22 ans d'exil, est reçu en héros par une foule d'islamistes enthousiastes.

Une marche pacifique des femmes démocrates demandant la levée des réserves faites sur la CEDAW a été boycottée par des jeunes gens qui demandaient à ce que les femmes retournent à leurs cuisines ! Cela ne devait être que le début d'une série d'agressions contre les femmes qui ne portaient pas le hijab. Entre temps, de plus en plus de barbus portant le seroual et le qamis Afghan chez les hommes et le hijab ainsi que le niqab chez les femmes envahissent le paysage, particulièrement dans les universités où les Salafistes ont voulu imposer ce genre d'accoutrement. Devant le refus total des enseignants et de l'administration, les Salafistes ont occupé les locaux, empêchant les cours et le doyen d'entrer dans son bureau pendant plusieurs mois. Ceci a été suivi par une plainte contre le doyen, Habib Kazdaghli, accusé d'avoir giflé une étudiante niqabée!

Pendant ce temps, une violence extrême a bouleversé la vie des habitants des régions du sud en particulier. Le rapport sur le processus de la justice transitionnelle du 5 mai 2012 révèle les abus enregistrés depuis en fait le 17 décembre 2010 : 338 décès, pour la plupart des jeunes et des hommes, représentant 86% et 76% de blessés ayant moins de 40 ans. Les femmes représentent 3.5% des morts et 11% des blessés. Bien que moins nombreuses, les femmes signalent une discrimination en raison de leur genre. Elles sont victimes de violence parce qu'elles sont femmes.

Voulant fuir les snipers, des femmes se sont réfugiées dans un hammam où la police les a poursuivies à coup de bombes lacrymogènes ; une petite fille en est morte étouffée dans les bras de sa mère.

A Regueb, une femme a été tuée par balles, laissant deux orphelins. Des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel par les autorités locales. Lorsqu'elles ont voulu porter plainte, la police n'a pas voulu faire de rapports. Il y a eu des menaces de viol et des viols devant les maris et les enfants dans la ville de Thala où des jeunes filles ont également été menacées de viol. A Tunis, une jeune bloggeuse a été agressée par un groupe qu'elle voulait filmer alors qu'ils s'adonnaient à des attouchements dans des tentatives de viol. Les autorités locales corrompues faisaient du chantage aux femmes (ATFD, 2014 : 34).

2 femmes ont été violées par des prisonniers évadés de prison. Les maris par la suite ont accusé leurs femmes d'avoir leur part de responsabilité dans ces viols (ATFD, 2014 : 55). Ils humiliaient les hommes en violant leurs femmes afin de réprimer le soulèvement. Le corps des femmes a été utilisé comme un objet de représailles (ATFD, 2014 : 59). Ce sont surtout les jeunes femmes qui ont parlé de violence sexuelle, les femmes plus âgées préféraient se taire afin de protéger l'honneur de leurs filles. A Thala, un homme a été ligoté pendant que ses tortionnaires violaient sa femme ; depuis, il est devenu violent avec sa femme.

Il a également été constaté que les attributions d'indemnités étaient faites dans certains cas selon le principe de l'héritage, c'est-à-dire : deux parts pour les fils et une part pour les filles malgré une instance juridique qui dit le contraire. Ainsi, une jeune veuve a témoigné que l'indemnité qu'elle a reçue pour sa petite fille correspondait à la moitié de celle de son fils. Ce qui lui a fait demander si sa fille avait moins besoin de manger que son frère. Nous avons vu ici quelques exemples de violences contre les femmes pendant les émeutes. Mais il y a eu d'autres événements lorsque cette violence policière a pris fin et que le pays a été géré par une

majorité islamiste puisque Ennahdha avait remporté démocratiquement les premières élections législatives qui ont donné lieu à une Assemblée Constituante).

Après un dîner avec son fiancé dans un restaurant dans la banlieue de Tunis, Meriem qui avait stationné sa voiture autour de 22h dans un endroit tranquille a été violée par deux policiers en service. Lorsqu'elle a porté plainte, chose à laquelle les policiers ne s'attendaient pas du tout, elle a été accusée de mauvaises mœurs. Il a fallu la persévérance de ses avocats, son courage et celui de son fiancé et la mobilisation de la société civile, ainsi que des médias pour que la condamnation pour les deux policiers passe de 7 ans à 15 ans. Les sentiments éprouvés par Meriem : la douleur, la honte, l'humiliation, la peur pour sa famille dont elle avait « sali » pensait-elle, l'honneur :

Dans ma situation, il y a tant de femmes qui sont quittées par leur conjoint. Car les victimes collatérales d'une agression sexuelle, ce sont les hommes dans notre civilisation. Forcément, c'est leur réputation qui est entachée de honte. L'honneur encore. Cet étendard que portent les personnes du sexe fort est capital ici. On n'a pas le droit d'y toucher. (Ben Mohamed, 2013 : 36)

En Tunisie, il y a une longue liste d'interdits pour les femmes, quelle que soit leur classe sociale. Rien n'est écrit mais tout le monde les connaît. (Ben Mohamed, 2013 : 57). Des toutes petites filles ont également été violées. En Libye, c'est le chaos total. Une libyenne a crié lors du séminaire organisé par l'ATFD qu'il y a des choses dont on ne parlait jamais dans son pays, mais devant ce qui se passe, des petites filles, des jeunes filles, des femmes violées, on ne peut plus se taire.

La situation n'est pas plus gaie en Egypte où les cas de viols publics sont nombreux. Ainsi, le cas d'une jeune femme qui était allée porter plainte pour agression par 3 hommes s'est vu refuser l'établissement d'un procès verbal par la police; un de ses agresseurs étant présent (ce qui est illégal) l'accuse de prostitution mais prétend qu'elle a changé d'avis quand la somme proposée ne lui a pas convenu. La police le croit et demande à faire subir un test de virginité à



la jeune fille (Clarion, 2015). Et nous n'oublions pas le nombre de très jeunes filles qui se rendent en Libye/Iraq/Syrie pour s'offrir spontanément aux jihadistes. De plus, certaines font partie de gangs de terroristes ainsi que le prouve le cas des 13 jeunes arrêtés en février 2015 qui préparaient une attaque. Parmi eux, il y avait 5 jeunes femmes appartenant au groupe terroriste Okba Ibn Nafaa (Oudina, 2015).

Des situations aberrantes et terrifiantes ont lieu aujourd'hui malgré la ratification des conventions internationales (par exemple, la Tunisie a ratifié la Convention de Palerme sur la traite des personnes en 2003, l'Egypte et la Libye en 2004, le Maroc en 2002). Cette convention est connue pour ses 4P : Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat. Cependant comment est elle appliquée ? N'est-il pas temps que l'Europe, la grande Europe se mobilise en plus des Nations Unies ? A quoi servent les lois si elles ne sont pas appliquées ?

### **Les Islamistes et le principe de l'égalité des genres**

Avant les premières élections démocratiques du 23 octobre 2011, les femmes tunisiennes ont pu obtenir que le principe de parité soit retenu dans les listes électorales (un homme, une femme), ce qui était une « première » dont les tunisiennes sont très fières. Tous les partis politiques l'ont appliqué. Mais, l'idée d'égalité et de parité n'a pas plu aux députés Islamistes hommes et femmes. Profondément convaincus de l'inégalité entre les hommes et les femmes, ils proposèrent en 2012, de retenir dans la Constitution en cours d'élaboration le principe de la complémentarité plutôt que celui de l'égalité entre l'homme et la femme. La société civile a réagi immédiatement et avec fermeté, réaffirmant l'égalité en droits et en devoirs entre les hommes et les femmes. L'article 21 mit heureusement fin à cette manœuvre insidieuse :

Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune.

L'Etat garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il veille à leur assurer une vie digne.

Les Islamistes entreprirent une campagne de dénigrement de la CEDAW qu'ils considèrent comme une menace à l'identité arabo-musulmane ; les féministes réagirent en avril 2013 par l'organisation d'une conférence de presse d'une coalition de plusieurs associations de femmes.

Plus tard, en 2014, les mêmes députés islamistes sont revenus à la charge pour exprimer leur opposition à la CEDAW, considérant ses articles un danger réel pour la structure de la famille musulmane traditionnelle. Ces articles, dirent-ils, représentent une forme d'opposition aux valeurs de l'Islam, tel l'article 16-1<sup>2</sup> qui oblige l'épouse à participer aux dépenses du ménage et permet à l'époux d'aller en justice pour réclamer la participation financière de la mère s'il a la tutelle des enfants. Ces parlementaires n'avaient pas le droit d'agir ainsi car la constitution avait été définitivement rédigée et leur rôle était alors de préparer les élections législatives et présidentielles. Les arguments qu'ils donnent sont erronés. Ils prétendent, par exemple, que la CEDAW encourage l'homosexualité alors que le mariage homosexuel n'est mentionné nulle part. Ils refusent le droit de choisir son conjoint, ce qui est clairement un droit humain. Ce droit était pourtant inclus dans le CSP. Cette loi adoptée par la Tunisie était une protection contre le mariage forcé qui était courant avant 1956. Pourquoi donc cette opposition de la part des Islamistes si ce n'est pour autoriser le mariage des mineurs ? Et puis surtout, l'opposition

---

<sup>2</sup> Les Etats-parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme.

c) les mêmes droits et les mêmes responsabilités au cours du mariage et lors de sa dissolution ;

d) Les mêmes droits et les mêmes responsabilités en tant que parents, quelque soit leur état matrimonial, pour les questions se rapportant à leurs enfants ; dans tous les cas, l'intérêt des enfants sera la considération primordiale ;

f) Les mêmes droits et responsabilités en matière de tutelle, de curatelle, de garde et d'adoption des enfants, ou d'institutions similaires, lorsque ces concepts existent dans la législation nationale ; dans tous les cas, l'intérêt des enfants sera la considération primordiale ;

g) Les mêmes droits personnels au mari et à la femme, y compris en ce qui concerne les choix du nom de familles d'une profession ou d'une occupation ;

h) Les mêmes droits à chacun des époux en matière de propriété, d'acquisition, de gestion, d'administration, de jouissance et de disposition des biens, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

vient du fait qu'ils sont contre l'égalité des hommes et des femmes réalisée progressivement depuis 1956.

### **Conclusion**

Habib Bourguiba, connu sous l'appellation « le Combattant Suprême », a imposé sa politique économique, sociale et politique en disant qu'il faisait la guerre au sous-développement. Aujourd'hui, des forces conservatrices rigides et impitoyables, formées après la Révolution Iranienne en 1979, le 11 septembre 2001, l'invasion de l'Iraq, la guerre en Afghanistan, n'ont cessé de se développer et d'agrandir leurs rangs en s'implantant dans plusieurs pays, surtout au Moyen Orient et en Afrique du Nord, mais également en Occident où des foyers terroristes sont prêts à agir pour semer la terreur.

Né d'une semence d'Al-Qaïda en Irak, il s'est lignifié face à l'armée d'occupation américaine, s'est engraisé dans le terreau de l'insurrection syrienne et prospère sur le champ de bataille régional entre les puissances iraniennes chiite et saoudienne sunnite. (Saint Perier, de)

La Tunisie a prospéré, malgré son manque de ressources, fière de sa large classe moyenne. Mais les quatre années passées ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Pour s'en sortir, la Tunisie doit faire la guerre au terrorisme. Bourguiba a réussi son défi grâce à sa politique d'émancipation de la femme. Suivre la logique salafiste de la Charia ramènerait le pays plusieurs siècles en arrière. Et cela, même Ennahdha prétend le nier.

D'un autre côté, alors que Daech et l'IE utilisent la violence la plus choquante pour faire revivre un Islam du VII<sup>e</sup> siècle, nous assistons à des avancées en Iran où le gouvernement vient de nommer sa première femme ambassadrice depuis 1979, soit depuis le début de la Révolution Iranienne, dans un pays d'Asie (Mehri, 2015). Ceci est un pas en avant qui a son importance si on considère que c'est en 1979 que le mouvement Islamiste radical a démarré avec la chute du Shah et l'arrivée au pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny.

D'un autre côté, et malgré la violence vécue en Tunisie avec des assassinats et l'attaque meurtrière du musée du Bardo du 18 mars 2015 qui a vu la mort de 24 personnes dont 21 touristes, un agent de police et deux terroristes et 45 blessés, la marche tranquille de la Tunisie vers la démocratie est très importante. Pourquoi ? Elle a pu réaliser des élections législatives et présidentielles démocratiques et rédiger une constitution--adoptée le 27 janvier 2014--qui a pu séparer la religion de la politique et qui est clairement en faveur des droits des femmes. L'article 46 affirme que « l'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer ». Il assure « l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines ». Avec tout cela, si la démocratie ne réussit pas en Tunisie, il est difficile d'imaginer qu'elle puisse réussir ailleurs. Mais, ainsi que le souligne Mustapha Tlili<sup>3</sup>, la Tunisie a besoin du soutien des puissances occidentales, notamment des Etats-Unis. Malgré sa résistance et ses exploits contre ces forces infernales, sans un soutien consistant de la part des Etats-Unis, la Tunisie ne pourra pas réussir sa transition démocratique. Les Etats-Unis et l'Europe ont soutenu les Islamistes en Egypte et en Tunisie. Dans les deux cas, les Islamistes ont échoué avec les conséquences que l'on connaît et ceci sans parler de l'échec de la politique américaine au Pakistan et en Afghanistan.

En sauvant la Tunisie, le Président Obama et le Congrès américain ont la possibilité de faire amende face aux échecs politiques et militaires des États-Unis dans le monde arabo-musulman, notamment depuis les guerres d'Irak et d'Afghanistan. A cela s'ajoute la chance, peut-être, de tempérer le jugement de l'histoire sur l'ensemble des initiatives géopolitiques américaines du début du siècle, en particulier la politique néfaste de la « Guerre contre la Terreur » du président Bush. (Tlili, 2015)

Bien que la situation soit peut-être meilleure qu'ailleurs (Iraq, Pakistan, Libye, Syrie...), il est clair que le climat d'insécurité qui sévit en Tunisie est inquiétant. La résistance du peuple

---

<sup>3</sup> Mustapha Tlili est un intellectuel tunisien Il est écrivain, ancien président de la Ligue Tunisienne des droits de l'homme. Fondateur et directeur émérite du Centre pour les dialogues de l'Université de New York où il est chercheur à East West Institute.

tunisien à la dictature Islamiste a payé et les droits des femmes demeurent protégés, mais jusqu'à quand ? La consolidation des droits des femmes s'impose aujourd'hui plus qu'hier. Le retour en arrière des libertés des femmes est là, comme une menace. Il suffit de voir comment vivaient les femmes iraniennes, Afghanes, Irakiennes avant les différents bouleversements vécus par leurs pays, et comment elles vivent aujourd'hui pour réaliser le sérieux de la menace. Il faut donc surtout continuer la lutte contre l'intégrisme, et trouver les moyens de soigner ceux qui ont été contaminés par le virus du jihadisme. Il faut veiller à ce que toutes les conventions internationales soient ratifiées car il est clair que sans la participation effective des femmes dans la vie sociale, économique et politique, il n'y a aucun avenir pour les femmes, il n'y a aucun avenir pour la démocratie.

### Bibliographie

- ATFD. 2014. Le Tribunal Fictif des Femmes: "Quelle justice transitionnelle pour une vie de dignité, d'égalité et de justice pour les femmes?" Association Tunisienne des Femmes Démocrates, Tunis.
- Bejaoui, Mohamed. 13 Nov. 2014. Aveugle violence, assourdissant silence. In : <http://www.femmesmaghebines.com/aveugle-violence-assourdissant-silence-premiere-partie/>
- Ben Mohamed, Meriem. 2013. Coupable d'avoir été violée. Edition Michel Lafon. Ile de la Jatte. Neuilly-sur-Seine.
- Clarion Project (The). April 2015. Why Women in Egypt Won't Go to the Police When Molested. In: <http://www.clarionproject.org/news/why-women-egypt-wont-go-police-when-molested>
- Mehri, Behrouz. 2015. L'Iran nomme une ambassadrice, une première depuis 1979. L'Express and afp. [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-iran-nomme-une-ambassadrice-une-premiere-depuis-1979\\_1671741.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-iran-nomme-une-ambassadrice-une-premiere-depuis-1979_1671741.html)
- Clarion Project (The). April 2015. Top Muslim Cleric: Don't Need Wife's Consent for Sex. In <http://www.clarionproject.org/news/top-muslim-cleric-dont-need-wifes-consent-sex>
- Mehri, Behrouz. 2015. L'Iran nomme une ambassadrice, une première depuis 1979. L'Express et afp. [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-iran-nomme-une-ambassadrice-une-premiere-depuis-1979\\_1671741.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/l-iran-nomme-une-ambassadrice-une-premiere-depuis-1979_1671741.html)

nomme-une-ambassadrice-une-premiere-depuis-  
1979\_1671741.html#q6GjjZVWvHueubus.99

Oudina, M. Feb. 2015. Tunisia: thirteen terrorists including 5 women arrested in Kasserine. In  
<http://www.ennaharonline.com/en/international/8890.html>

Saint Périer de, Laurent. 14-04-2015. Etat Islamique, vive le califat. Jeune Afrique. In  
<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2830p022.xml1/d-fense-terrorisme-daesh-enquete-tat-islamique-vivre-le-califat.html>

Tlili, Mustapha. 2015. La Tunisie à l'heure du besoin. Leaders.  
<http://www.leaders.com.tn/article/16749-mustapha-tlili-la-tunisie-a-l-heure-du-besoin?nuid=0&did=0>